

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

DU 23 juin 2015

Etaient présents :

André ACCARY, **Président**

Régis LAURENT, Elisabeth PONSOT, Gilles PERRETTE, Sylviane TILLIER, Georges BORDAT, **Vice-présidents**

Marc BAJARD, Annie BOISSARD, Michelle BONNOT, Jean-Pierre BOUILLLOT, Jean CARON, Jean-Noël DUCRET, Roger DURAND, Paul FAROUZE, Daniel GORDAT, Gilles GUERIN, Marie-Claire GUERZEDER, Joël GUOYT DE CAILA, Arnaud LABAUNE, Chewki MAHREZ, Corinne MARTIN, Denise MEHU, Céline MOREL, Dominique NUGUE, Christian QUELIN, Daniel THERVILLE, Amélie THURIN, Michel TRAVELY
Conseillers Communautaires.

Absents excusés – pouvoirs : Catherine CLERGUE donne pouvoir à Michel TRAVELY, Laurent DESROCHES donne pouvoir à Jean CARON, Jean Marc JACOB donne pouvoir à Georges BORDAT, Jean-Baptiste LEFORT donne pouvoir à Gilles PERRETTE, Chantal MARTIN donne pouvoir à André ACCARY, Jean Marc NESME donne pouvoir à Daniel GORDAT, Florence TERRIER donne pouvoir à Paul FAROUZE.

Absent excusé : Louis ACCARY.

assistait également à la séance : Mme Colette RISSO, Adjoint au Maire de Versaugues.

M. Arnaud LABAUNE a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel des Conseillers Communautaires, Monsieur le Président ouvre la séance à 19 heures.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :

→ **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 14 avril 2015.

→ **PREND ACTE DES DECISIONS INTERVENUES**

2015 D/04 relative à la signature d'un marché à bons de commande avec la société CITEC Environnement à CRISSEY (71530) pour un montant annuel maximum de 20 000 euros HT, concernant la fourniture de bacs roulants pour la pré-collecte des déchets ménagers. Le marché prend effet au 1^{er} juin 2015 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2015 avec possibilité de reconduction 3 fois un an.

2015 D/05 relative à la signature de l'avenant n°3 au marché d'exploitation de la déchetterie communautaire, assurée par la Société COVED. Il consiste à remplacer l'indice TR (Transport Routier) supprimé, par l'indice TRTP (Transport Routier pour les Travaux Publics) nécessaire au calcul de la révision de prix. L'avenant prend effet au 1^{er} avril 2015.

2015 D/06 relative à la signature de l'avenant n°2 au marché de compostage des déchets verts passé avec la Société SUEZ ENVIRONNEMENT à VARENNES SUR ALLIER concernant sa prolongation pour une durée de 3 mois, couvrant la période allant du 1^{er} février 2016 au 30 avril 2016. Le prix du traitement à la tonne pour ladite période ne subira pas de hausse.

En effet, en vue de constituer un groupement de commandes avec la communauté de Communes du Val de Loire et lancer un marché commun de traitement des déchets, il est judicieux d'harmoniser les dates de commencement du nouveau marché, à savoir le 1^{er} mai 2016.

↳ **PEND ACTE** des différents rapports annuels d'activités 2014 présentés par Gilles PERRETTE, vice-président en charge de l'environnement, concernant :

DECHETS MENAGERS

- PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers est rédigé par l'observatoire déchets du département. Il reprend les services organisés, et les tonnages issus de la CCPLM.

- COLLECTE SELECTIVE

Tonnages à la hausse (OMR + déchets recyclables)

OMR 360 tonnes en plus

RECYCLABLES 121 tonnes en plus

- EXPLOITATION DE LA DECHETTERIE

Service très sollicité par les administrés et professionnels. 10 800 véhicules de plus qu'en 2013 soit 71 000 véhicules entrants en 2014.

Tonnage global : 5 076 tonnes en 2014 (3 573 T en 2013) = + 1 503 T

Le démarrage de la dernière filière mise en place « eco-mobilier » est prometteur : plus de 19 tonnes en 2 mois, à noter qu'il s'agit de mois « creux ».

- COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS

Très forte augmentation (+ 1 117 tonnes) due à l'intégration des communes de SAINT YAN et VITRY EN CHAROLLAIS et aux conditions climatiques défavorables.

Année 2013 : 1 507 T

Année 2014 : 2 688 T

Compost distribué : 83 tonnes (sur 2 périodes : printemps et automne).

- COLLECTE DU VERRE

Pas de changement majeur par rapport à 2013. On note une augmentation de 85 tonnes.

Tous les tonnages confondus sont à la hausse et cela représente un tonnage de + 2 200 tonnes par rapport à 2013.

RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSANISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Ce rapport à fournir dans le cadre du SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement) reprend l'ensemble des indicateurs tant techniques que financiers (nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service, tarification, indicateurs de performance) provenant des données du délégataire de service, Lyonnaise des Eaux.

Chiffres clés :

1 048 installations recensées.

6 nouvelles constructions contrôlées avec filière conforme.

Nombre de diagnostics réalisés dans l'année sur les unités existantes (dans le cadre des ventes) : 14

Nombre de contrôles neufs réalisés :

- Nombre de dossiers déposés : 29 (28 avis favorables et 1 avis défavorable)
- Nouvelles habitations (filiales conformes) : 19
- Réhabilitations : 11

Sur l'existant, on note :

- 302 installations en priorité 1 (travaux urgents à réaliser)
- 570 installations en priorité 2 (travaux à prévoir)
- 164 installations en priorité 3 (installations conformes ou installations ne générant aucune nuisance).

Arrivée de Mme Céline MOREL.

CENTRE DE LOISIRS

Une réunion a eu lieu avec la SEMA, chargée de la définition des besoins et de la programmation de la consultation de maîtrise d'œuvre déléguée. Une étude a été présentée sur le projet de construction neuve d'une superficie de 660 m² sur le site de Ferreuil, pour un montant estimé à 2 098 400 euros TTC, intégrant le mobilier et les honoraires divers (maîtrise d'ouvrage déléguée, architecte, études et assistance, assurance dommages-ouvrage, etc ...).

Les subventions seront à demander :

- au Pays Charolais, qui sollicitera les Fonds Européens et la Région
- la Caisse d'Allocations Familiales (prêt et subvention)
- l'Etat (par le biais de la DETR)
- le Conseil Départemental (PIIC)
- les Parlementaires : Sénateur et Députée.

Le Président indique que compte-tenu de l'engagement financier à prévoir pour le très haut débit, du budget annuel de la communauté de communes, pour mémoire 6.6 millions d'euros, et des montants de subventions escomptées, il serait nécessaire de contenir la dépense à 1 million d'euros.

Il propose que la consultation concernant la maîtrise d'ouvrage déléguée ne porte pas que sur une construction neuve mais également sur une rénovation et agrandissement de l'existant.

Les délégués communautaires consultés optent pour cette décision.

A cet effet, la consultation de maîtrise d'ouvrage déléguée sera déclarée sans suite car elle ne portait que sur une construction neuve et une nouvelle consultation sera lancée.

AUTORISE le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition des propriétés existantes, suite aux arrêtés préfectoraux des 3 février et 15 juin 2015 ayant acté les prises des compétences :

- « construction d'un Centre de Loisirs communautaires, gestion investissement et fonctionnement »
- « gestion et fonctionnement de l'Espace Socio-culturel ».

FINANCES

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Le Conseil Communautaire avait opté en 2012, 2013 et 2014 pour la répartition de droit commun. Pour 2015, le président propose de reconduire ce mode de répartition. La solde global pour 2015 s'élève à 170 787 euros, dont 72 212 euros pour la Communauté de Communes et 98 075 euros pour les communes, selon détail ci-dessous :

COLLECTIVITES	2014	2015
HAUTEFOND	296 €	166 €
HÔPITAL LE MERCIER	3 642 €	4 502 €
NOCHIZE	611 €	549 €
PARAY LE MONIAL	41 691 €	44 307 €
POISSON	6 931 €	8 468 €
ST LEGER LES PARAY	7 644 €	9 897 €
SAINT YAN	11 466 €	14 159 €
VERSAUGUES	2 397 €	3 119 €
VITRY EN CHAROLLAIS	2 882 €	3 820 €
VOLESVRES	7 098 €	9 088 €
TOTAL COMMUNES	84 658 €	98 075 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES	58 737 €	72 712 €
TOTAL GENERAL	143 395 €	170 787 €

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

Suite à la réunion de la commission ad'hoc, **FIXE** comme suit les droits d'inscriptions et les cotisations trimestrielles applicables à la rentrée musicale 2015/2016.

⇒ <u>DROIT D'INSCRIPTION</u>	Montant annuel par élève	
	Communauté de Communes	Autres Communes
Présentation obligatoire d'un justificatif de domicile	35.00 €	100.00 €

⇒ <u>COTISATIONS</u>	Montant par trimestre par élève	
	Communauté de Communes	Autres Communes
SOLFEGE ET 1^{er} INSTRUMENT		
Enfants		
• 1 ^{er} enfant	90.00 €	210.00 €
• 2 ^{ème} enfant	80.00 €	198.00 €
• 3 ^{ème} enfant	75.00 €	178.00 €
• A compter du 4 ^{ème} enfant	gratuit	Gratuit

Adultes		170.00 €	300.00 €
Demandeurs emploi		120.00 €	140.00 €
2^{ème} INSTRUMENT			
Enfants	Tarif unique	72.00 €	150.00 €
	à compter du 4 ^{ème} enfant	gratuit	gratuit
Adultes		135.00 €	200.00 €
Demandeurs emploi		100.00 €	150.00 €
SOLFEGE / EVEIL MUSICAL – COURS COLLECTIF			
Enfants			
	• 1 ^{er} enfant	46.00 €	65.00 €
	• 2 ^{ème} enfant et +	45.00 €	60.00 €
Adultes		84.00 €	120.00 €
Demandeurs emploi		62.00 €	80.00 €
FORMATION SPECIFIQUE POUR ADULTE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT « ECOLE DE MUSIQUE RESSOURCE »			
Par élève		90.00 €	130.00 €

M. Chewki MAHREZ, ayant quitté la séance, n'a pas pris part au vote.

Pour mémoire, le nombre d'élèves pour la saison écoulée était de :

- 123 pour Paray le Monial
- 46 pour les communes de la Communauté de Communes
- 46 hors Communauté de Communes

soit un total de 215 élèves.

La commission étudiera la piste concernant la mise en place d'une tarification tenant compte du quotient familial.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

VOTE la décision budgétaire modificative en section de fonctionnement égale en dépenses et recettes de 36 917 euros, incluant notamment l'ajustement des prélèvements et reversements dus au titres du FPIC, ainsi qu'à l'admission de titres en non valeur (d'un montant de 400 euros).

PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES FRAIS DE PASSAGE EXAMEN PERMIS CONDUIRE ADJOINT TECHNIQUE 2^E CLASSE

DECIDE de prendre en charge les frais de passage de l'examen de permis de conduire d'un adjoint technique communautaire, effectuant 28 heures hebdomadaires avec mise à disposition pour 14 heures à la Communauté de Communes du Val de Loire, qui participera à hauteur de 50% de la dépense estimée à 1 140 euros.

ECOLE DE MUSIQUE

DEPARTEMENT/COMMUNAUTE DE COMMUNES

AUTORISE le 1^{er} vice-président à signer la convention triennale 2015-2017 relative au financement apporté par le Département à l'école de musique intercommunale.

MODIFICATION STATUTAIRE – MISE EN PLACE D'UNE DOTATION DE SOLIDARITE

Afin de faciliter le reversement aux communes prévu au budget correspondant à 30% de la participation financière du SDIS, le Président explique qu'en application de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, la Communauté de Communes de PARAY LE MONIAL peut instituer dans ses statuts une Dotation de Solidarité au profit de ses communes membres. Cette dotation est calculée en référence à un certain pourcentage du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties ou de l'ensemble des produits des impositions directes locales perçues par l'EPCI et répartie en fonction de critères définis dans les statuts de la Communauté de Communes de PARAY LE MONIAL.

VOTE la modification suivante en ajoutant un nouvel article aux statuts communautaires rédigé de la manière suivante :

« Article 2 : Dotation de Solidarité »

En application de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, la Communauté de Communes peut verser une Dotation de Solidarité à ses communes membres.

Chaque année, la Communauté de Communes, réunie en conseil communautaire, déterminera par délibération, les modalités d'attribution et de répartition de la Dotation de Solidarité.

La répartition de cette dotation de solidarité entre les communes membres s'effectuera selon les 2 critères ci-après :

- la population INSEE à hauteur de 50 %
- la contribution à l'effort national à hauteur de 50 %. »

PERSONNEL : CREATION EMPLOI PERMANENT CADRE A

DECIDE d'inscrire au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2015 un emploi permanent à temps complet relevant des cadres d'emploi des attachés ou ingénieurs territoriaux pour assurer les missions de direction de l'ensemble des services et de coordonner l'organisation sous l'autorité du Président.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente aux cadres d'emploi des attachés ou ingénieurs territoriaux.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

SCHEMA DE MUTUALISATION

Une réunion aura lieu le 8 juillet 2015.

PACTE FINANCIER ET FISCAL

Tant que la loi NOTRE n'est pas votée, il est difficile de le finaliser.

PLATE FORME ACCUEIL DECHETS VERTS BONS VIN

Une rencontre aura lieu avec SUEZ ENVIRONNEMENT (TERRALYS) afin de préciser les besoins notamment en terrain.

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Les travaux du programme 2014 ont été réalisés en début d'année et ceux de la programmation 2015 sont en cours.

SAISON CULTURELLE DU PAYS CHAROLAIS 2015-2016

SAINT YAN accueillera le spectacle « ENTOURLOUPE ». Les frais inhérents à l'hébergement et à la restauration des artistes est prise en charge par la Communauté de Communes ainsi que le spectacle.

SMEVOM

DESIGNATION D'ELUS POUR CONSTITUTION DE GROUPES DE TRAVAIL

Pour la mise en œuvre des actions du programme de prévention des déchets, deux délégués seraient nécessaires. Les personnes intéressées devront se faire connaître auprès du Service Environnement.

Prochain conseil communautaire : LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015 à 19 heures à HAUTEFOND

La séance est levée à 20 h 30.

Le Président,

André ACCARY.